

Propositions du CHSP pour l'avenir de Sciences Po

12 avril 2021

Synthèse

Dans le contexte général de renouvellement de la gouvernance de Sciences Po, la direction scientifique et la présidente du Conseil scientifique ont proposé à la suite d'un sénat académique que chaque centre de recherche réfléchisse aux enjeux pour l'avenir de la recherche à Sciences Po, afin de dresser une feuille de route permettant de sensibiliser le ou la prochaine directrice de Sciences Po aux enjeux propres à une université d'excellence et de recherche. Les réflexions devaient principalement porter sur:

- 1 - Quelle conception des sciences sociales ?
- 2 - Qu'est-ce que cela signifie pour Sciences Po de se présenter comme "un établissement d'excellence" ?
- 3 - Quelle conception a-t-on de notre métier d'enseignant-chercheur et quelles sont nos responsabilités au sein de l'institution et en dehors de celle-ci ?
- 4 - Quels rapports entre la recherche et l'enseignement ?
- 5 - Quels statuts et quelle gouvernance ?

A la suite du Conseil académique du 7 avril qui a réuni 21 membres du Centre d'histoire (chercheurs, chercheurs-enseignants et personnels d'accompagnement) et du Conseil du Centre du 12 avril, le Centre d'histoire formule les recommandations suivantes :

1 - Sur le développement de Sciences Po

- La **refonte des statuts de la FNSP** est nécessaire pour mettre en place une gouvernance démocratique et non de cooptation ;
- Le **directeur ou la directrice de l'IEP** doit avoir une **excellente connaissance des enjeux de la recherche et de l'enseignement** ;
- L'**offre pédagogique doit être conçue dans un dialogue régulier avec la faculté permanente** qui doit avoir un plus grand droit de regard sur les propositions d'enseignement (contenu et enseignant) relevant des disciplines organisées dans les unités de recherche et/ou les départements ;
- Le **pluralisme théorique et méthodologique** doit être garanti ;

- Le **périmètre de la faculté permanente en sciences humaines et sociales doit être renforcé et élargi** : par exemple, anthropologie, philosophie, géographie, démographie, data science ; l'ouverture aux sciences exactes est souhaitable. Enfin, il est souhaité un renforcement et un élargissement des thématiques d'enseignement et de recherche : par exemple, humanités, environnement, Terre, médecine ;
- L'**interdisciplinarité en interne** doit être mieux encouragée ;
- L'excellence passe aussi par une **procédure régulière de consultation interne au sein des centres et départements de Sciences Po** afin de faire naître des consensus et impliquer les personnels enseignants et administratifs. Au Centre d'histoire, ont ainsi été mis en place depuis l'an passé, des conseils académiques (*faculty meetings*) qui, en plus des assemblées générales, permettent des discussions régulières ;
- Compte tenu de la place grandissante des étudiants internationaux, la question de la **définition de l'international doit être posée**. Comment faire, pour l'histoire, une histoire globale, et à partir d'où ? L'excellence est fortement liée au rayonnement international. Pour maintenir et renforcer ce rayonnement international, il ne faut pas seulement continuer à recruter en France et hors de France mais il faut également participer à l'étude des différents formes et stades de mondialisation. En outre, nos étudiants sont issus de plusieurs parties du monde et nous devons continuer à proposer des enseignements qui prennent en compte l'histoire fondamentale de l'Europe mais aussi l'histoire d'autres régions y compris dans les cours de base de première et deuxième année. L'Europe doit-elle être au cœur des enseignements de Sciences Po ?
- De façon générale, Sciences Po doit **poursuivre ses efforts pour assurer le rayonnement national et international** tant sur le plan de l'enseignement que sur celui de la recherche. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur les réseaux et coopérations existants (le réseau CIVICA, les coopérations internationales et les doubles-diplômes etc) mais nous devons aussi développer de nouvelles relations de travail, notamment via le réseau des Centres de recherches français dans le monde ;
- La recherche de financements privés pour soutenir le développement de Sciences Po est une priorité ; il convient de **mieux sensibiliser les donateurs et donatrices aux enjeux de la recherche** qui participe très directement à ce rayonnement ;
- Sciences Po doit enfin **poser clairement sa dualité**, entre sa notoriété portée par l'expertise et les réseaux qu'elle offre et l'université (de recherche) qu'elle est aussi, sans prétendre à l'inversion des rapports de force. L'équilibre doit pouvoir être trouvé entre la mobilisation de collègues universitaires compétents par discipline et la mobilisation de professionnels qui participent aussi à l'attractivité de Sciences Po.

2 - Recherche et excellence

- Afin de garantir la place de Sciences Po dans les réponses aux appels d'offre nationaux, européens et internationaux, le **service de la MAPS** qui fait un travail exceptionnel doit être renforcé ;
- Un **droit à des périodes de recherche** (ou césure de recherche ou droit à la déconnexion), en dehors du dispositif de congés sabbatiques existant, doit être mis en place pour permettre à la faculté permanente de se consacrer exclusivement à la recherche sans autres

obligations administratives. La période de l'inter-semester est une possibilité, de même que la possibilité de concentrer les enseignements doctoraux sur l'inter-semester (voir l'expérimentation en cours conduite par l'Ecole de la Recherche) ;

- A côté de la recherche sur projet ou collective, **la recherche individuelle doit être mieux encouragée et être financièrement soutenue**. Les critères d'évaluation de cette recherche individuelle seront sans doute appelés à être discutés. Par ailleurs, le soutien financier à la recherche individuelle doit prendre en compte les terrains géographiques et les contraintes de la recherche ;
- En histoire, la question des méthodologies et sources de l'**histoire globale** est posée depuis plusieurs années et cette histoire globale s'est imposée comme champ majeur d'enquêtes dans les départements d'histoire des meilleures universités à travers le monde. La question – en termes de recrutements et de publication – est de savoir comment mener un tel type d'histoire en ne se fondant pas seulement sur l'histoire de l'Europe et des sources européennes, qui restent importantes et attractives pour des étudiants non-Européens, mais en prenant aussi en compte les autres mondes et les sources extra-européennes ;
- La **valorisation des monographies** est essentielle. De façon générale, en histoire, mais dans d'autres disciplines également, ce sont les monographies qui attestent de la qualité de la recherche ;

3 - Recrutement, statuts

- Le faible nombre de membres de la faculté permanente (250 personnes) et un nombre conséquent de chargés de cours vacataires (environ 4000 personnes, professionnels ou universitaires), rendent difficile le déploiement de la faculté permanente sur tous les enseignements et sur tous les campus. Par ailleurs, l'absence de personnels enseignants sur les campus en région rend difficilement lisible le statut d'université de recherche pour les étudiants et étudiantes qui sont sur ces campus. Aussi Sciences Po doit **poursuivre sa politique de recrutement de personnels académiques, en soutenant le recrutement de teaching fellows, post-doctorants et post-doctorantes mais aussi d'Assistant Professors**. Ces recrutements doivent être envisagés sur une période de 2-3 ans pour garantir une continuité d'enseignement et une cohésion dans l'équipe enseignante. L'installation en région de ces enseignants, à tout le moins des teaching fellows et des post-doctorants et post-doctorantes, doit également être encouragée afin que des enseignants soient effectivement sur campus de façon permanente ;
- Il est crucial de **définir une politique stratégique de recrutement de doctorants et doctorantes** : Sciences Po ne peut être une université de recherche sans se donner les moyens de garantir le développement de ce vivier. Cela implique de repenser la redistribution budgétaire de telle sorte à permettre le financement des thèses et de jeunes chercheurs et chercheuses en post-doctorat ;
- La politique de recrutement doit se faire bien évidemment sur critères académiques et doit **permettre le rajeunissement de la faculté et encourager la parité des genres, ainsi que la diversité des origines et des trajectoires des enseignants-chercheurs**.